

Manager de l'environnement et de l'éco-efficacité énergétique (MS)

RNCP37733 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	227, 310m
Formacode(s)	24162, 12522, 32008, 12587
Code(s) ROME	M1402, H1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL SCIENCES APPLIQUEES LYON · SIRET : 19690192000013

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
FORMA SUP ARL	43903961100025	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de la certification est d'acquérir les compétences fondamentales liées au management de l'environnement et de l'énergie pour comprendre les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux afin de s'investir dans des projets transversaux.

Le manager de l'environnement met en œuvre, suit et évalue la politique de développement durable auprès de la Direction Générale et des parties prenantes. C'est le principal prescripteur interne pour l'engagement, l'animation, le déploiement et le « rendre-compte » du développement durable en général et de la maîtrise de l'énergie en particulier au sein de l'entité.

ACTIVITÉS VISÉES

Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects environnementaux d'une entreprise ou collectivité.

Evaluation de l'impact environnemental des activités de l'entreprise

Mise en place d'un système de management environnemental

Identification des priorités d'orientations futures

Concevoir et proposer des politiques à mettre en œuvre en matière de développement durable

Mise en conformité environnementale

Mise en œuvre et pilotage de l'ISO 26 000.

Définition et adaptation de la stratégie de développement durable de son organisation

Déployer et mettre en œuvre l'économie circulaire dans les entreprises et collectivités

Mise en œuvre de l'analyse du Cycle de vie (ACV) dès la conception du produit ou service

Mise en place de l'économie circulaire (recyclage, réemploi des déchets...)

Accompagnement à la mise en place des échanges de flux (matières, énergie...) dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects énergétiques d'une entreprise ou collectivité

Analyse du fonctionnement des installations énergétiques

Planification et mise en œuvre de l'ISO 50001 et aide à la décision

Gérer la communication interne et externe en matière de politique environnementale

Conception et mise en œuvre de la politique de communication de son entreprise ou organisation

Communication en interne et en externe des projets environnementaux

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects environnementaux d'une entreprise ou collectivité :

Réaliser une analyse de l'existant et un audit environnemental en mesurant l'impact environnemental de l'entreprise et de ses activités afin de pouvoir proposer des solutions permettant de réduire ces impacts.

Définir et mettre en place un système de management environnemental (SME) au sein de l'entreprise (et pour ses divers sites) en accord avec la réglementation en vue d'améliorer les performances environnementales.

Mettre en évidence les écarts prioritaires à combler, grâce à une méthodologie d'audit adaptée à la situation, afin d'aider à la prise de décision de la direction ou du CODIR.

Concevoir et proposer des politiques à mettre en œuvre en matière de développement durable :

Définir et coordonner l'ensemble des actions à entreprendre et les moyens pour se conformer aux normes imposées en termes d'environnement.

Appliquer et piloter l'ISO 26000 dans son entreprise ou collectivité en identifiant les parties prenantes afin d'intégrer les objectifs du développement durable (<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>)

Définir une stratégie de développement durable et l'adapter afin de respecter les évolutions réglementaires (loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, etc.)

Déployer et mettre en œuvre l'économie circulaire dans les entreprises et collectivités :

Orienter la conception des produits et services vers des solutions plus respectueuses de l'environnement (éco-conception-ACV) en évaluant leurs impacts environnementaux afin de les réduire.

Mettre en œuvre l'économie circulaire à l'échelle des entreprises, des organisations ou des territoires en élaborant des solutions permettant systématiquement la réduction des déchets et/ou leur recyclage, afin de lutter contre le gaspillage (loi du 17 août 2015 et loi du 19 février 2020).

Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire en s'appuyant sur des relais et réseaux afin d'identifier et faciliter la concrétisation des synergies.

Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects énergétiques d'une entreprise ou collectivité :

Analyser le fonctionnement des installations énergétiques et évaluer les potentiels d'amélioration de leur efficacité afin de mettre en œuvre des processus et procédures du système de maîtrise de l'énergie

Initier, planifier et mettre en œuvre un Système de Management de l'Energie ISO 50001 afin de réduire les dépenses énergétiques de sa structure

Guider la direction sur un choix de systèmes énergétiques afin de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique

Gérer la communication interne et externe en matière de politique environnementale :

Concevoir et mettre en œuvre la politique de communication de son entreprise ou organisation en matière d'environnement pour faire connaître les améliorations apportées en matière d'environnement et d'efficacité énergétique

Se situer dans la stratégie d'entreprise afin d'apporter sa vision de la communication responsable sur des projets environnementaux en sensibilisant le personnel

Diffuser l'information relative au développement durable en interne et participer à des réunions ou groupes de travail en externe avec d'autres entreprises, des associations interprofessionnelles, des représentants des plans climat de collectivités territoriales afin de communiquer sur l'engagement de l'entreprise en matière de RSE et Développement durable

Communiquer en s'adaptant à la diversité des profils des acteurs du projet (diversité d'âge, de genre, personnes en situation de handicap, équipe internationale...)

Blocs de compétences

RNCP37733BC01 — Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects environnementaux d'une entreprise ou collectivité

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser une analyse de l'existant et un audit environnemental en mesurant l'impact environnemental de l'entreprise et de ses activités afin de pouvoir proposer des solutions permettant de réduire ces impacts.

Définir et mettre en place un système de management environnemental (SME) au sein de l'entreprise (et pour ses divers sites) en accord avec la réglementation en vue d'améliorer les performances environnementales.

Mettre en évidence les écarts prioritaires à combler, grâce à une méthodologie d'audit adaptée à la situation, afin d'aider à la prise de décision de la direction ou du CODIR.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

RNCP37733BC02 — Concevoir et proposer des politiques à mettre en œuvre en matière de développement durable

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir et coordonner l'ensemble des actions à entreprendre et les moyens pour se conformer aux normes imposées en termes d'environnement.

Appliquer et piloter l'ISO 26000 dans son entreprise ou collectivité en identifiant les parties prenantes afin d'intégrer les objectifs du développement durable ()

Définir une stratégie de développement durable et l'adapter afin de respecter les évolutions réglementaires (loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, etc.)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

RNCP37733BC03 — Déployer et mettre en œuvre l'économie circulaire dans les entreprises et collectivités

LISTE DE COMPÉTENCES

Orienter la conception des produits et services vers des solutions plus respectueuses de l'environnement (éco-conception-ACV) en évaluant leurs impacts environnementaux afin de les réduire.

Mettre en œuvre l'économie circulaire à l'échelle des entreprises, des organisations ou des territoires en élaborant des solutions permettant systématiquement la réduction des déchets et/ou leur recyclage, afin de lutter contre le gaspillage (loi du 17 août 2015 et loi du 19 février 2020).

Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire en s'appuyant sur des relais et réseaux afin d'identifier et faciliter la concrétisation des synergies.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etudes de cas

RNCP37733BC04 — Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects énergétiques d'une entreprise ou collectivité

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser le fonctionnement des installations énergétiques et évaluer les potentiels d'amélioration de leur efficacité afin de mettre en œuvre des processus et procédures du système de maîtrise de l'énergie

Initier, planifier et mettre en œuvre un Système de Management de l'Energie ISO 50001 afin de réduire les dépenses énergétiques de sa structure.

Guider la direction sur un choix de systèmes énergétiques afin de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etudes de cas

RNCP37733BC05 — Gérer la communication interne et externe en matière de politique environnementale

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir et mettre en œuvre la politique de communication de son entreprise ou organisation en matière

d'environnement pour faire connaître les améliorations apportées en matière d'environnement et d'efficacité énergétique

Se situer dans la stratégie d'entreprise afin d'apporter sa vision de la communication responsable sur des projets environnementaux en sensibilisant le personnel

Diffuser l'information relative au développement durable en interne et participer à des réunions ou groupes de travail en externe avec d'autres entreprises, des associations interprofessionnelles, des représentants des plans climat de collectivités territoriales afin de communiquer sur l'engagement de l'entreprise en matière de RSE et Développement durable

Communiquer en s'adaptant à la diversité des profils des acteurs du projet (diversité d'âge, de genre, personnes en situation de handicap, équipe internationale...)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les fonctions relatives aux métiers de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie sont diverses et s'exercent dans tout type de structure de tailles variées, publique, privée ou à l'interface des deux (structure mixte) : collectivités territoriales, locales ; ministères ; structures et agences nationales ; agences internationales ; entreprises : TPE, PME, grandes entreprises ou groupes internationaux ; syndicats professionnels ; secteur associatif, ONG ; bureaux d'études.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les métiers visés sont exercés dans des postes qui se situent au niveau de la direction de l'entité :

- Ingénieur environnement développement durable
- Chef de projet efficacité énergétique
- Chef de projet plan climat énergie
- Responsable projet énergétique
- Responsable projet environnement
- Chargé de mission secteur déchets et énergie
- Consultant chargée d'étude veille réglementaire QSE

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les métiers visés par la certification ne sont pas réglementés.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 852 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 458

Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur (liste CTI)
- Diplôme d'une école de management habilitée à délivrer le grade national de Master (liste CEFDG)
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5
- Diplôme de M1 ou équivalent, pour des auditeurs justifiant d'au moins trois années d'expérience professionnelle.
- Titre inscrit au RNCP niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I)
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus.

Conditions d'accès dérogatoires :

a) Dans la limite de 40 % maximum de l'effectif de la promotion, sont recevables, après une procédure de Validation des acquis personnels et professionnels, les candidatures de personnes justifiant a minima de 5 années d'expérience professionnelle (hors stage, césure, cursus initial en alternance).

b) Par dérogation pour 30 % maximum du nombre d'étudiants, sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants :

- Niveau M1 validé ou équivalent sans expérience professionnelle
- Diplôme de L3 justifiant d'une expérience adaptée de 3 ans minimum

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le responsable de la certification

Au moins deux professionnels du secteur

Un enseignant-chercheur représentant la Direction de la formation continue

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le responsable pédagogique du Mastère

Un représentant de la Direction de la Formation

Un enseignant-chercheur représentant la Direction de la Formation Continue

Trois personnalités qualifiées dans le domaine visé dont un représentant du collège employeur et un du collège employé/salarié

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	12 000 €
Selon la branche	8 500 € – 12 000 €
Prise en charge	Branches concernées
12 000 €	Valeur par défaut · 188 branches

9 400 €	COPANIEF - Fabricant de sucres, CPNE Boulangerie-pâtisserie industrielles, CPNE Branche ITV, CPNE des centres de gestion agréés et habilités agricoles, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes
10 000 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNE des exploitations frigorifiques, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEF du golf
9 500 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil, CPNE des métiers du géomètre, CPNEFP de la profession d'économiste de la construction
9 000 €	CPNEFP de la branche des prestataires de services du secteur tertiaire, CPNEFP des industries des tuiles et briques
8 500 €	CPNE de l'exploitation des équipements thermiques et de génie climatique, CPNEFP de la métallurgie
11 500 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
11 000 €	CPNE chimie
9 397 €	CPNEFP de la Branche des Caisses régionales de Crédit Agricole et autres organismes

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/07/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	25	0	83 %	—
2020	22	0	72 %	84 %
2019	15	0	90 %	92 %
2018	19	0	100 %	76 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42327

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.insa-lyon.fr/fr/formation/manager-l-environnement-et-l-eco-efficacite>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37733/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	30
Parcours menés à terme	20

Taux d'achèvement	67 %
Période	10/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	30
Montant total engagé	262 586 €
Coût moyen par dossier	8 753 €
Durée moyenne	1372 h
Période	09/2023 – 06/2026
Reste à charge titulaire	50 %
France compétences	32 %
Entreprise	11 %
France Travail	6 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.